



Distr. générale
16 juin 2020

Français
Original : anglais



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**

**Groupe de travail à composition non limitée
des Parties au Protocole de Montréal relatif
à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Quarante-deuxième réunion
Montréal (Canada), 13–17 juillet 2020***

Ordre du jour provisoire annoté

Note du Secrétariat

1. Les annotations à l'ordre du jour provisoire de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/1) figurant dans l'annexe à la présente note renvoient aux documents établis pour aider les Parties à examiner les questions inscrites à l'ordre du jour provisoire¹.
2. En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui devait se tenir à Montréal du 13 au 17 juillet 2020, a été annulée. Néanmoins, tous les documents relatifs à la réunion ont été préparés et affichés sur le portail de la réunion comme prévu.
3. Au lieu d'une réunion complète, le Secrétariat organisera des travaux en ligne sur le point 3 de l'ordre du jour (« Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 ») et le point 7 a) (« Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2021 et 2022 »). Ces deux points, ainsi que les budgets des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et pour le Protocole de Montréal, sont les points de l'ordre du jour qui devaient donner lieu à une décision de la Réunion des Parties en 2020.
4. Les travaux en ligne s'appuieront sur :
 - a) Une plateforme en ligne pour la présentation des observations concernant les rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique concernant : i) la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 (ci-après dénommé « le rapport sur la reconstitution ») et ii) les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle ;
 - b) Une réunion en ligne sur la reconstitution comportant trois séances essentiellement identiques qui se tiendront les 14, 15 et 16 juillet 2020, respectivement.

Une description détaillée de la manière dont les travaux en ligne se dérouleront figure sous l'intitulé des points de l'ordre du jour pertinents énumérés dans l'annexe à la présente note.

* L'examen de certains points de l'ordre du jour sera mené en ligne et celui de certains autres sera à une date ultérieure.

¹ Tous les documents sont disponibles sous l'onglet « pré-session » du portail de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée à l'adresse <http://conf.montreal-protocol.org/meeting/oewg/oewg-42/presession/SitePages/Home.aspx>.

5. Les autres points inscrits à l'ordre du jour de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée seront examinés lors de réunions ultérieures des organes des traités sur l'ozone en 2020 et 2021, comme prévu dans le plan d'urgence que le Secrétariat de l'ozone a communiqué aux Parties par lettre du 29 mai 2020. Ces mêmes informations sont également disponibles sur le portail de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail. Le Secrétariat continuera de mener des consultations, d'évaluer la situation au regard de l'évolution de la pandémie et d'informer les Parties, d'ici fin septembre 2020 au plus tard, de la décision prise concernant la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne et la trente-deuxième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.

Annexe

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
Point 1	<i>Ouverture de la réunion</i>	
	<p>En raison de la pandémie en cours, la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée n'aura pas lieu en présentiel.</p> <p>Des travaux en ligne seront organisés pour l'examen des points 3 et 7 a) de l'ordre du jour, comme indiqué dans les sections pertinentes du présent tableau.</p> <p>Les séances en ligne sur la reconstitution du Fonds multilatéral seront ouvertes et présidées par les coprésidents de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée.</p> <p>Les autres points inscrits à l'ordre du jour de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail seront examinés lors de réunions ultérieures, qui auront lieu soit d'ici fin 2020 soit en 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Portail de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée : http://conf.montreal-protocol.org/meeting/owwg/owwg-42/SitePages/Home.aspx • Lettre du 29 mai 2020 informant toutes les Parties du plan d'urgence concernant les réunions des organes des traités sur l'ozone en 2020 et 2021
Point 2	<i>Questions d'organisation</i>	
<i>a)</i>	<p><i>Adoption de l'ordre du jour</i></p> <p>L'ordre du jour provisoire a été établi en prévision d'une réunion complète en présentiel. Normalement, les Parties examinent l'ordre du jour provisoire, y ajoutent toute question dont l'examen leur semble nécessaire et l'adoptent conformément au règlement intérieur.</p> <p>L'ordre du jour des trois séances en ligne de la réunion technique sur la reconstitution prévoit un exposé du rapport sur la reconstitution, présenté par l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique, suivi d'une session de questions-réponses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/1) • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 13 et 30) • Règlement intérieur (https://ozone.unep.org/treaties/meetings/decisions/annex-i-rules-procedure-meetings-parties-montreal-protocol)
<i>b)</i>	<p><i>Organisation des travaux</i></p> <p>Pour l'examen des points 3 et 7 a) de l'ordre du jour, les travaux à distance s'appuieront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une plateforme en ligne dédiée mise en place pour recueillir les observations et questions concernant le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 - Une plateforme en ligne dédiée mise en place pour recueillir les observations et questions concernant le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les demandes de dérogation pour utilisations critiques du bromure de méthyle - Une réunion en ligne pour examiner le rapport sur la reconstitution (trois séances essentiellement identiques pour tenir compte de l'heure locale dans les pays Parties) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/ OzL.Pro.WG.1/42/1)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>Les Parties pourront participer à l'une quelconque, ou à la totalité, des séances susmentionnées. Les observateurs ont été invités à participer et pourront assister à n'importe quelle séance.</p> <p>Chaque séance en ligne comportera un exposé suivi d'une session de questions-réponses. La durée des séances sera de trois heures et l'interprétation sera assurée dans les six langues officielles de l'ONU.</p> <p>Les débats seront enregistrés et le rapport de la réunion sera distribué ultérieurement. Les enregistrements des séances pourront être mis à disposition sur demande.</p>	
Point 3	Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023	
	<p>Dans la décision XXXI/1, les Parties ont prié le Groupe de l'évaluation technique et économique d'établir un rapport à soumettre au Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-deuxième réunion pour transmission à la trente-deuxième Réunion des Parties, afin que cette dernière puisse adopter une décision concernant le montant approprié de la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023.</p> <p>Le rapport, établi par l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique, a été affiché sur le portail de la réunion.</p> <p>Il sera examiné par les Parties dans le cadre suivant :</p> <p>1. Une plateforme en ligne dédiée (pour y accéder, cliquer ici) mise en place pour que les Parties puissent prendre connaissance du rapport et soumettre leurs observations. Le Secrétariat de l'ozone rassemblera les premières observations et questions reçues avant le 6 juillet 2020 et les transmettra à l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique. Les observations affichées sur la plateforme en ligne seront accessibles à toutes les Parties.</p> <p>2. Trois séances techniques en ligne essentiellement identiques, au cours desquelles l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique présentera son rapport et répondra aux premières questions et observations postées sur la plateforme ou émanant des participants à la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La 1^{re} séance sera ouverte le mardi 14 juillet 2020 à 18 heures (heure de Nairobi), ce qui devrait convenir le mieux aux pays de la zone 1 (TU – 3 heures). • La 2^e séance sera ouverte le mercredi 15 juillet 2020 à 12 heures (heure de Nairobi), ce qui devrait convenir le mieux aux pays de la zone 2 (TU + 3 à 6 heures). • La 3^e séance sera ouverte le jeudi 16 juillet à 8 heures (heure de Nairobi), ce qui devrait convenir le mieux aux pays de la zone 3 (TU + 6 à 9 heures). 	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 4 à 6) • Additif 1 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 4 à 11 et annexe I) • Additif 2 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information : reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2021–2023 (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.2) • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 3 : évaluation des besoins de financement pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2021–2023 • Résumé à l'intention des décideurs du rapport sur la reconstitution dans les six langues officielles de l'ONU, disponible sur le site de la plateforme en ligne

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>3. Après les séances en ligne, les coprésidents de la quarante-deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée donneront aux Parties deux semaines pour soumettre des observations supplémentaires ou demander des éclaircissements, le cas échéant, ou faire des suggestions sur les informations complémentaires qu'il conviendrait d'inclure dans le rapport.</p> <p>4. Les coprésidents établiront une compilation des observations, questions et suggestions reçues et les partageront avec les Parties. Les Parties auront encore une semaine pour soumettre leurs observations sur le document consolidé.</p> <p>5. L'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique répondra dans une note à toutes les questions soulevées. Toutefois, le Groupe n'établira pas de rapport supplémentaire en réponse aux demandes des Parties. Le document consolidé servira de base aux discussions dès que les Parties pourront se réunir en présentiel. À ce stade, les Parties conviendront de tout scénario supplémentaire ou de toute information qu'ils pourraient souhaiter demander au Groupe de l'évaluation technique et économique.</p>	
Point 4	<i>Émissions inattendues de trichlorofluorométhane (CFC-11)</i>	
	<p>La décision XXXI/3 concerne les émissions inattendues de CFC-11 et les processus institutionnels à améliorer pour renforcer la mise en œuvre et l'application effectives du Protocole de Montréal. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties pourront soulever toute question pertinente, sachant que les rapports que doivent établir le Groupe de l'évaluation scientifique et le Groupe de l'évaluation technique et économique seront transmis à la trente-deuxième Réunion des Parties pour examen.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 7 à 13)
Point 5	<i>Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décision XXXI/3, par. 8)</i>	
	<p>Au paragraphe 8 de la décision XXXI/3, les Parties ont demandé au Groupe de l'évaluation scientifique de collaborer avec les Directeurs de recherches sur l'ozone, à leur réunion de 2020, en vue de recenser les lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et de présenter des moyens susceptibles d'améliorer cette surveillance. Le Groupe de l'évaluation scientifique a préparé un document qui aurait dû servir de base aux discussions à la onzième réunion des Directeurs de recherches sur l'ozone, différée en raison de la pandémie de COVID-19. Cette réunion devrait désormais se tenir à Genève du 14 au 16 avril 2021.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 14 à 16) • Additif 1 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 12 à 15)

UNEP/OzL.Pro.WG.1/41/2/Add.1

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
	<p>Vu l'intérêt que les Parties portent à cette question, des dispositions ont été prises pour organiser deux réunions intersessions identiques en ligne, qui se tiendront les 7 et 8 octobre 2020. Le document du Groupe de l'évaluation scientifique sera présenté à ces deux réunions, permettant ainsi aux Directeurs de recherches sur l'ozone d'en discuter. Ce document sera ensuite révisé compte tenu de l'issue des débats, puis communiqué aux Parties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/4 – ce document paraîtra après la réunion en ligne des Directeurs de recherches sur l'ozone, en octobre 2020, où ils seront saisis de la note du Secrétariat sur la question (UNEP/OzL/Conv.ResMgr/11/4/Rev.1)
Point 6	<i>Processus institutionnels destinés à renforcer la mise en œuvre effective et le respect du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 170)</i>	
	<p>À sa soixante-troisième réunion, le Comité d'application a envisagé des moyens possibles de lutter contre la production et le commerce illicites de substances réglementées, compilés dans le rapport du Secrétariat, et demandé à la trente et unième Réunion des Parties de l'examiner par l'intermédiaire du Groupe de travail à composition non limitée à sa quarante-deuxième réunion.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties examineront ce rapport, ainsi qu'un aperçu du Secrétariat concernant les processus institutionnels destinés à assurer la mise en œuvre effective du Protocole de Montréal.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 17 à 20) • Rapport du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal sur les travaux de sa soixante-troisième réunion (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/63/6, par. 44 à 49 et annexes II et III) • Rapport du Secrétariat intitulé « Aperçu des documents sur les processus institutionnels pour la mise en œuvre effective du Protocole de Montréal » (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/3)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
Point 7	Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique pour 2020	
a)	<p><i>Demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2021 et 2022</i></p> <p>Deux Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 (Afrique du Sud et Argentine) et deux Parties non visées à cet article (Australie et Canada) ont présenté des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2021 et 2022.</p> <p>Le rapport intérimaire du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle contenant l'évaluation de ces demandes ainsi que les recommandations provisoires du Comité peut être consulté sur le portail de la réunion.</p> <p>Une plateforme en ligne (pour y accéder, cliquer ici) a été mise en place pour aider les Parties à prendre connaissance de ce rapport et faire part de leurs observations d'ici le 6 juillet 2020.</p> <p>Le Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle sera invité à répondre par écrit à chacune des observations faites et à chaque question posée par l'intermédiaire du Secrétariat. Toutes les observations et toutes les réponses seront affichées en ligne et accessibles aux Parties.</p> <p>Sur la base du retour d'information des Parties et à l'issue de consultations bilatérales avec les Parties ayant présenté des demandes de dérogation, le cas échéant, le Comité établira son évaluation finale d'ici fin septembre 2020.</p> <p>Des informations sur les progrès des travaux seront communiquées aux Parties en septembre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 24 et 25) • Additif 1 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 18 à 25) • Rapport intérimaire du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 2 : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2020 et questions connexes
b)	<p><i>Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement (décision XXX/7)</i></p> <p>Dans la décision XXX/7, les Parties ont demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique de soumettre, par l'intermédiaire de son Comité des choix techniques pour les halons, un rapport sur la disponibilité de halons pour l'aviation civile, et d'identifier les solutions de remplacement possibles, en concertation avec l'Organisation maritime internationale et l'Organisation de l'aviation civile internationale.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties examineront le rapport du Comité des choix techniques pour le bromure de méthyle sur la question, contenu dans le rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 26 à 28) • Additif 1 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 26 à 35, et annexe II – « Comité des choix techniques pour les halons ») • Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 1 : rapport d'activité (sections 3 et 7)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
c)	<p><i>Autres questions</i></p> <p>Les rapports du Groupe de l'évaluation technique et économique contiennent des informations et des messages importants sur diverses autres questions, telles que les questions organisationnelles et administratives concernant le Groupe et ses comités des choix techniques, faisant l'objet de la décision XXXI/8 intitulée « Mandat du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques et organes subsidiaires temporaires – procédures de nomination ».</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties examineront toute autre question découlant des rapports qui aura été soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 29 et 30) • Additif 1 à la Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2/Add.1, par. 36 à 48, annexes III et IV) • Rapport intérimaire du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 2 : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2020 et questions connexes (section 7) • Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 1 (section 8 et annexes 1 à 3)
Point 8	<i>Stocks de bromure de méthyle (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 100)</i>	
	<p>La trente et unième Réunion des Parties a examiné, au titre de la question du stockage et de l'utilisation du bromure de méthyle, un projet de décision demandant aux Parties de communiquer volontairement leurs stocks de bromure de méthyle pour faciliter les travaux du Groupe de l'évaluation technique et économique.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties devront poursuivre l'examen de la question.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 31 et 32) • Rapport d'activité du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 1 (section 4.6.5) • Rapport intérimaire du Groupe de l'évaluation technique et économique, mai 2020, volume 2 : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle présentées en 2020 et questions connexes (section 3.8)

<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Intitulé du point de l'ordre du jour et brève description</i>	<i>Documents de référence correspondants</i>
Point 9	<i>Émissions continues de tétrachlorure de carbone (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 81)</i>	
	<p>La trente et unième Réunion des Parties a examiné un projet de décision envisageant les mesures à prendre pour faire face aux émissions de tétrachlorure de carbone et leurs liens avec les émissions de CFC-11.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties devront poursuivre l'examen de la question.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 33 à 35) • Groupe de l'évaluation technique et économique, septembre 2019, volume 1 : rapport de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les émissions de trichlorofluorométhane (CFC-11) établi comme suite à la décision XXX/3 • Évaluation scientifique de l'appauvrissement de la couche d'ozone, 2018 : résumé à l'intention des décideurs
Point 10	<i>Composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.31/9, par. 147)</i>	
	<p>La trente et unième Réunion des Parties a examiné une proposition tendant à inclure la région « Europe orientale et Asie centrale » dans la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral en tant que membre permanent choisi parmi les Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5.</p> <p>Au titre de ce point de l'ordre du jour, les Parties devront poursuivre l'examen de la question.</p> <p>L'examen de ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à sa quarante-deuxième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/2, par. 36 à 40)
Point 11	<i>Questions diverses</i>	
	<p>Les participants examineront toute autre question soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.WG.1/42/1)